

## **CUNSIGLIU MUNICIPALE**DI U 18 DI LUGLIU DI U 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024

## Rapport n°5

Accunsentu per l'occupazione di u Vechju Portu da u Club Nautique Bastiais inde u quatru di a regata "Grand Prix de la Ville de Bastia"

Autorisation d'occupation du Vieux-Port pour le Club Nautique Bastiais dans le cadre de la régate "Grand Prix de la Ville de Bastia"

L'association « Club Nautique Bastiais» est composée de bénévoles et de moniteurs professionnels. Son siège social se situe au Vieux port quai sud 20200 Bastia.

Le Club Nautique Bastiais a organisé le 16 juin 2024 la régate du Grand Prix de la Ville de Bastia. Il s'agit d'une épreuve du Championnat départemental de la voile de Haute-Corse.

Par courrier en date du 20 mai 2024, le Président du Club Nautique Bastiais, M Charles-Hubert POITRAT, sollicite auprès du maire l'octroi d'une gratuité pour les voiliers originaires des ports de plaisance limitrophes souhaitant participer à ladite compétition; soit 2 voiliers de 10,28 et 9,14 mètres du vendredi 14 juin au lundi 17 juin 2024.

Au vu de l'intérêt local présenté par cet évènement il y a lieu de faire droit à cette demande.

En l'espèce, la surface occupée était de soixante-cinq mètres carrés (65m²), soit environ quatrevingt-onze euros (91€) par jour. Ce qui équivaut à trois cent soixante-quatre euros (364€) au total.

## En conséquence, il est proposé :

- D'accorder la gratuité d'occupation du Vieux-Port au Club Nautique Bastiais dans le cadre de la régate « Grand Prix de la Ville de Bastia » pour 2 voiliers du 14 au 17 juin 2024.